L'actualité politique helvétique

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française**

Band (Jahr): **24 (1978)**

Heft 2

PDF erstellt am: **30.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

L'actualité politique helvétique

par René Bovey

LA SUISSE EN 1977

Quelques aspects de la vie helvétique

par René Bovey

D'aucuns prétendent que le nombre 7 est un nombre magique qui porte bonheur. Est-ce peut-être pour cette raison que l'on a dénommé « formule magique » celle qui associe nos sept Sages ? Quoi qu'il en soit, 1977 aura été, sinon une année d'abondance et d'euphorie, tout au moins une année relativement satisfaisante à divers égards.

Scories de la récession

La période des vaches grasses n'est pas revenue. A la fin de l'année, on dénombrait encore 7 000 chômeurs complets dans notre pays, bien que 600 000 travailleurs étrangers aient regagné leur pays depuis le début de la crise économique. Cela n'est pas catastrophique, surtout si l'on tient compte d'un certain chômage saisonnier chronique. Certaines branches de notre économie nationale manquent même de main-d'œuvre qualifiée, employée à l'année ou en saison. On pense naturellement à l'hôtellerie et à la restauration. Il est intéressant de relever que des essais de recyclage de chômeurs dans cette direction n'ont guère eu de succès. On savait déjà que, selon un humoriste « le Suisse se lève tôt, mais se réveille tard... ». On saura maintenant qu'il manque aussi de souplesse et de mobilité.
Mais il est prudent, modéré, discipliné. La preuve en soit qu'il a su maîtriser presque complètement le renchérissement. Le coût de la vie n'a guère dépassé 1 % en 1977, ce qui est remarquable par rapport aux pays qui nous entourent. Des facteurs extérieurs ont joué leur rôle dans cette heureuse évolution. Ainsi l'abaissement du cours du dollar, tombé parfois jusqu'à 2 F, ce qui nous permet d'acheter des matières premières, des produits finis et des denrées alimentaires à bon prix. Il n'en reste pas moins que le franc suisse est maintenant trop cher, surévalué, et pèse sur nos indispensables exportations. La vigilance demeure de rigueur.

Les finances fédérales

Elles ne se portent pas très bien. Dans l'espace de peu d'années, la dette fédérale a atteint huit milliards de F. On a trop dépensé, notamment dans le secteur social et celui des constructions routières. Chaque département porte du reste sa part de responsabilité. Seules les dépenses militaires sont stagnantes ce qui, au vu de l'aggravation constante de la situation internationale sur le plan de la sécurité, constitue... un mauvais exemple.
Le déficit prévu pour 1978 est d'un milliard, en dépit d'efforts réels d'économies et de restrictions. Ne parlons que pour mémoire du déficit des CFF, supporté en définitive par les contribuables, alors que les PTT améliorent un peu leur situation.

Malheureusement, un plan judicieux de redressement financier a été rejeté le 12 juin en votation populaire. Il prévoyait l'introduction d'une taxe sur la valeur ajoutée (T.V.A.) pour remplacer l'impôt sur le chiffre d'affaires (I.C.H.A.), ainsi que la correction de l'assiette de l'impôt fédéral direct (I.D.N.) dans le sens d'une augmentation des charges pour les revenus élevés et d'une réduction pour les revenus moyens et bas. Le citoyen n'a rien voulu savoir ; il s'est notamment braqué contre la T.V.A., oubliant qu'il lui faudra de toute façon passer à la caisse et tirer de sa poche l'argent dont la Confédération ne saurait se passer si elle veut remplir ses obligations, notamment en matière de politique sociale. Le Gouvernement a cependant annoncé qu'il reviendrait à la charge en 1978, soit en élevant l'I.C.H.A., soit en proposant une T.V.A. adoucie à 8 % au lieu de 10 %. De toute façon, il ne saurait être question de recourir de manière accrue à l'emprunt alors que l'économie générale est en train de surmonter ses difficultés. On votera derechef.

Economies et harmonisation fiscale

Le souci d'équilibrer recettes et dépenses existe bel et bien. On l'a vu le 4 décembre quand le citoyen a rejeté un référendum lancé par la gauche, qui s'opposait à la modification d'une bonne trentaine de lois et arrêtés concernant des subventions et proposait l'introduction d'un impôt sur la richesse, mesure démagogique entre toutes. La politique gouvernementale actuelle a été approuvée par le peuple et les Etats. En repoussant le 12 juin le paquet des économies, le souverain approuvait cependant un projet d'harmonisation fiscale, projet qui n'a encore qu'un caractère plutôt formel mais qui prépare néanmoins la voie à une meilleure et plus équitable répartition de la charge fiscale s'étendant à tout le pays.

Autres votations fédérales

Les Helvètes et leurs compagnes prennent l'habitude de se rendre quatre fois par année aux urnes pour trancher des problèmes fédéraux. Ou plutôt, il serait exact de dire qu'ils prennent l'habitude de tourner le dos à ces urnes puisque la participation au scrutin dépasse rarement le 50 % du corps électoral.

Il y a là le signe d'une lassitude civique évidente, qui est loin d'être incompréhensible. N'a-t-on pas dû se prononcer sur pas moins de 14 objets de portée fédérale en 1977 ? Il s'agit souvent de problèmes compliqués, de caractère technique, qui dépassent l'entendement moyen du citoyen ou ses possibilités d'information. Et l'on fait abstraction ici des votes qui portent sur des problèmes cantonaux et communaux. Il y a danger de surchauffe civique, donc de lassitude. Nos autorités, et le Parlement, et les partis, et les groupements les plus divers et hétéroclites doivent prendre garde à ce phénomène, qui risque de discréditer notre système de démocratie semi-directe, pourtant exemplaire à bien des égards.

Pas de service civil

Un groupe d'enseignants du gymnase bâlois de Münchenstein ayant lancé une initiative demandant l'introduction d'un service civil pour les objecteurs de conscience, les Chambres fédérales ont élaboré péniblement un projet de révision de la Constitution fédérale. Elles devaient le faire puisque l'initiative n'était pas rédigée de toutes pièces mais formulée en termes généraux. L'on finit par se mettre d'accord sur un texte hybride. Il n'admettait pas l'objection, soit le refus de servir, pour des motifs politiques, mais uniquement pour des impératifs dictés par la conscience ou pour des raisons de religion. Tout cela était peu clair.

La lutte fut assez vive entre partisans d'un service civil de remplacement et les tenants de la conception classique du service armé, qui s'exprime à l'article 18 de la Constitution fédérale en termes clairs : tout Suisse est tenu au service militaire.

Une partie des citoyens aurait admis à la rigueur l'introduction d'un service civil, encore que des formations militaires non armées auraient et peuvent recevoir ceux qui ne veulent pas porter les armes. Mais comment juger avec sûreté de la pureté intrinsèque des motifs religieux ? ou éthiques invoqués par ceux qui refusent le service militaire. Comment éviter que ne s'infiltrent dans leurs rangs des « politiques », voire des ennemis camouflés de l'armée et de la défense nationale ? Bref, peuple et cantons ont jugé que le bloc enfariné qu'on nous présentait ne valait pas grand' chose et ont refusé la modification, soit tous les cantons, et le peuple par 887 000 « non » contre 534 000 « oui ». Le problème reste ainsi ouvert, mais la volonté populaire de s'en tenir à la tradition est claire, en dépit des illusions de certains milieux politiques et ecclésiastiques

Enrayer la « démocratisation »

La « démocratisation » est à la mode : à l'école, à l'armée, dans l'économie, dans la construction des routes nationales, etc. Un flot d'initiatives allant dans ce sens sont pendantes. Elles ne passeront vraisemblablement pas le cap de la votation populaire, mais encrassent les rouages administratifs et provoquent des travaux inutiles, stériles, coûteux.

Il était grand temps de mettre un frein à cette inflation législative et d'adapter l'exercice des droits d'initiative et de référendum aux conditions réelles qu'ont créées l'augmentation de la population et l'octroi des droits civiques complets aux femmes. Le 25 septembre, le nombre des signatures nécessaires pour faire aboutir un référendum passait de 30 000 à 50 000 et celui pour faire accepter une initiative de 50 000 à 100 000. Ces dispositions sont entrées en vigueur le 25 décembre. Il sera désormais plus difficile de lancer des initiatives farfelues comme celle des douze dimanches sans voitures (encore une votation populaire) ou celle qui imposait la transformation technique des moteurs à explosion, irréalisable dans la pratique, soit l'initiative « Albatros », rejetée par 1,16 million de voix contre 741 000.

L'interruption de la grossesse

Les dispositions légales contre l'interruption de la grossesse étaient combattues depuis longtemps. La loi, au reste, était interprétée plus ou moîns souplement selon les cantons. Le Parlement s'était rallié, du bout des lèvres, à une solution qui prévoyait « des indications sociales » et l'initiative envisageait que l'interruption volontaire de la grossesse — pratiquée cependant par un médecin — ne serait pas punissable si elle intervenait dans les 12 semaines suivant l'arrêt des règles ponctuant la vie de la femme.

Le combat fut très dur entre partisans, disons « libéraux », et les adversaires, lesquels considèrent que la vie commence au moment même de la conception et que l'extirpation d'un fœtus constitue par conséquent un crime. On a avancé des arguments religieux et scientifiques d'un côté quasi « libertaires » de l'autre, notamment dans des cercles gauchistes ou féminins revendiquant pour la femme la libre disposition de son corps. Malgré le caractère sérieux du problème il n'y eut qu'une participation de 52 % au scrutin. L'initiative fut repoussée par 995 000 voix contre 929 000. Comme dans le cas du service civil, le problème reste ouvert et reviendra certainement sur le tapis.

D'autres refus populaires

Des propositions apparemment attrayantes furent aussi rejetées. Ainsi celle d'une « meilleure protection des locataires », évincée par 1,04 million de voix contre 797 000 et par la grosse majorité des cantons. N'est-ce pas une solution de sagesse, qui respecte le principe de l'intangibilité de la propriété privée et préfère la solution contractuelle librement discutée entre propriétaires et locataires ?

C'est dans ce sens qu'on semble se diriger, notamment dans les cantons romands où l'entente mutuelle et paritaire espère s'étendre peu à peu à toute la Suisse. Les Chambres fédérales avaient présenté pourtant un contre-projet assez bien équilibré qui fut rejeté par 945 000 voix contre 778 000 et par 21 cantons et demi.

Renouvellement du Conseil fédéral

Deux conseillers fédéraux, MM. Brugger et Graber, ont donné leur démission pour la fin de l'année. Le premier eut la lourde tâche de conduire pendant huit ans les destinées du Département de l'économie publique, avec ses Divisions-clés du Commerce et de l'Agriculture. Il y avait au début l'euphorie économique, voire la surchauffe. Il y eut ensuite la récession. Il y eut les problèmes de l'excès de main-d'œuvre étrangère, puis ceux du chômage. Il y eut — et il y aura encore longtemps — les problèmes agricoles, du prix du lait et des produits de la terre en général. On ne les surmontera jamais complètement. On vient de leur donner en fin d'année une xème solution partielle, mais le mécontentement subsiste dans le monde paysan. Cela tient partiellement au fait que notre agriculture est dans une position souvent paradoxale. Nécessaire si l'on veut assurer l'approvisionnement du pays en cas de guerre ou de crise internationale grave, la production est trop chère par rapport aux prix mondiaux. Pour paraphraser un proverbe bien connu, disons qu'on n'arrivera jamais à contenter tout le monde et nos paysans.

M. Brugger s'est tiré brillamment d'affaire dans le méandre de ses soucis quotidiens. Il a su inspirer confiance à ses partenaires de tous bords, et le pays lui doit une grande reconnaissance.
Il en va de même pour M. Graber, qui avait la tâche plus facile de diriger nos relations extérieures. Il leur a donné davantage d'envergure, jugeant, à raison, que la Suisse ne saurait vivre dans une tour d'ivoire. Un de ses rêves secrets (ou révélé parfois), ne s'est pas accompli : l'entrée de la Suisse à l'O.N.U. politique. Son successeur, son camarade politique, le socialiste Aubert, devra attendre un bon bout de temps avant que notre pays mette pied sur la nef politiquement peu sûre de Manhattan, alors qu'il est solidement installé dans les Organisations dites spécialisées de l'O.N.U., dont l'une pourtant, installée à Genève, l'O.I.T. (Organisation internationale du Travail) bat de l'aile.
La succession des démissionnaires n'a pas posé de questions, pas plus que la répartition des départements. Le radical Honegger succède au radical Brugger : tous deux étant Zurichois ; le socialiste Aubert succède au socialiste Graber, tous deux Neuchâtelois. La « formule magique » continue à fonctionner cahin-caha. Estimons-nous heureux de ne pas avoir eu de plus grands soucis en cet an presque de grâce que fut 1977.

Votations fédérales

Quant au programme probable des votations pour 1978, voici ce qu'il comporte :

Février :
— démocratie dans la construction des routes nationales (initiative)
— 9e révision de l'A.V.S. (référendum)
— nouvel article conjoncturel
— abaissement de l'âge de la retraite (initiative).

Juin :
— 12 dimanches sans voitures (initiative)
— aide aux universités (référendum)
— chemins pédestres (initiative)
— économie laitière (référendum)

Septembre :
— Jura
— éventuel : approvisionnement du pays, protection des animaux.

Décembre :
— énergie nucléaire
— tarifs douaniers
— prix du pain (référendum)
— éventuel : autres référendums
— nouveau paquet financier.

L'électeur, on le voit, aura du pain sur la planche.

N.B. Les programmes des votations de juin, septembre et décembre sont susceptibles de changements.

L'initiative sur l'abaissement de l'âge de la retraite déposée par les Poch demande que la limite d'âge donnant droit aux prestations de l'A.V.S. soit abaissée de 65 à 60 ans pour les hommes et de 62 à 58 ans pour les femmes. Cette initiative sera soumise sans contreprojet au vote du peuple et des cantons en leur recommandant de la rejeter. Elle ne pourrait être réalisée que si l'on augmentait les cotisations des assurés et des employeurs à l'A.V.S. de 3 % des salaires ou si l'on réduisait les prestations d'un quart environ.
Après l'échec en votation populaire (mars 75), le Conseil fédéral présente un nouvel article conjoncturel quelque peu édulcoré par rapport au projet refusé. Dans le but d'« assumer l'équilibre de l'évolution conjoncturelle », la Confédération peut déroger, si le projet est accepté, au principe de la liberté du commerce et de l'industrie lorsqu'elle prend des mesures dans les domaines de **la monnaie et du crédit, des finances publiques et des relations économiques extérieures.** Les entreprises pourront être obligées à constituer des réserves de crise. La Confédération pourra également prélever des suppléments ou accorder des rabais sur les impôts et taxes fédéraux.
La 9e révision de l'A.V.S. sera soumise au verdict populaire parce qu'un référendum contre elle a abouti. Selon le message du Conseil fédéral, il s'agit surtout de « consolider l'acquis et de trouver une solution aux divers problèmes qui garantisse un sain développement de l'A.V.S. tout en ménageant les finances de l'Etat et de l'économie ». Les deux objectifs principaux de la 9e révision sont de trouver un système durable et pondéré pour l'adaptation future des prestations à l'évolution économique et de régler à nouveau les contributions de la Confédération. D'après la loi actuellement en vigueur, la Confédération aurait dû verser pour 1978 une contribution de 18,5 %. Un arrêté fédéral du 12 juin 1975 a ramené cette obligation à 9 % pour les années 76 et 77. Le Conseil fédéral propose dans sa 9e révision de porter la contribution fédérale à 11 % pour 1978 et 1979, à 13 % pour 1980 et 81 et ensuite à 15 %. Rappelons qu'en raison du référendum, la loi n'a pu entrer en vigueur au 1er janvier et que les Chambres ont prolongé d'une année les dispositions provisoires.
Quant à l'initiative demandant la « démocratie dans la construction des routes nationales » elle fut lancée par Franz Weber et déposée en 1974 munie de plus de 67 000 signatures. Elle demande en substance un article constitutionnel en vertu duquel les compétences de l'Assemblée fédérale et du peuple seraient augmentées en matière de construction des autoroutes. Les décisions de l'Assemblée fédérale devraient en outre être soumises au verdict populaire si 50 000 citoyens en font la demande. Comme disposition transitoire, les auteurs de l'initiative demandent que toutes les routes ou tronçons construits après le 1er août 1973 soient soumis au référendum facultatif. Le Conseil fédéral et les Chambres proposent le rejet de cette proposition, sans contreprojet.

René Bovey

PRO TICINO
annonce que son traditionnel déjeuner aura lieu le dimanche 30 avril,
dans les Salons Delbor — Paris XIe. Pour tous renseignements s'adresser à :
M. A. Beckert, tél. 583.00.81.

ORFEVRERIE
WISKEMANN
LISTES DE MARIAGE
métal argenté — porcelaine
acier inoxydable — cristaux
articles cadeaux
Conditions spéciales pour nos abonnés
13, rue Lafayette
75009 Paris 874-70-91

Huiles
et Graisses
" MOTUL "
Automobiles et Industrielles
119, boulevard Félix-Faure
93300 AUBERVILLIERS
Tél. : 352-29-29